

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,  
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
VU l'article R. 610-5 du code pénal,  
VU la demande présentée par Monsieur SIMOES Antonio, représentant l'Entreprise SIMON RENOVATIONS n°12, La Chaise Gonnot - 23450 FRESSELINES, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer un échafaudage mobile sur le trottoir le temps des travaux au n°14, Rue Serpente, du lundi 07 octobre 2019 à 8 h 00 au lundi 28 octobre 2019 à 18 h 00.

**CONSIDERANT** que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation du stationnement.

### ARRETE

**Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.

**Article 2 :** Pendant la durée du chantier, un échafaudage sera placé devant le n°14, Rue Serpente, du lundi 07 octobre 2019 à 8 h 00 au lundi 28 octobre 2019 à 18 h 00. La circulation piétonne s'effectuera sur le trottoir de l'autre côté de la route. Le stationnement sera interdit au droit des travaux sauf véhicule du chantier.

**Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur. L'Entreprise veillera également à laisser un accès aux Services de secours sur l'espace occupé par les travaux. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ces travaux.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trois octobre deux mille dix-neuf.

#### **Destinataires :**

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Entreprise SIMON RENOVATIONS, Monsieur SIMOES Antonio.*



Le Maire,

Jean-François MUGUAY